

**DECISION DU MAIRE EN DATE DU 19 AVRIL 2024**

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020 visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. MEDILI, Adjoint au Maire en date du 02.06.2020 visée en Préfecture le 05.06.2020 ;
- Vu les articles R.2123-1 et R.2194-1 du Code de la Commande Publique ;
- Vu le marché n°2023230148 conclu le 19 juin 2023 avec la société ANDRE TP, mandataire du groupement solidaire, pour la construction d'ombrières photovoltaïques - lot n° 1 relatif à la réalisation des fondations et la fourniture et pose de structures ;
- Vu l'article 17.1 « clauses de réexamen » du cahier des clauses administratives particulières - allongement des délais ;
- Considérant que des difficultés techniques ont rendues nécessaires une adaptation de la durée du marché ;
- Considérant qu'il y a lieu de contracter un avenant n°1.

**DÉCIDONS**

**Article 1 :**

Il est conclu un avenant au marché à procédure adaptée n° 2023230148 pour la construction d'ombrières photovoltaïques, lot n° 1 - réalisation des fondations et la fourniture et pose de structures avec la SOCIETE ANDRE TP et son Groupement (05000 LA ROCHETTE).

**Article 2 :**

Le marché prévoyait une réception le 20 octobre 2023. or, la réception n'a pas eu lieu à cette date pour les raisons suivantes :

- des travaux de terrassement des travaux de terrassement ainsi que des travaux sur le réseau d'évacuation d'eau pluviale ont du être réalisés. Ils ont duré 2 semaines.
- des travaux pour préparer le revêtement des bus ont également suspendu la réalisation des travaux pendant 4 semaines
- des travaux d'enrobés ont également été réalisé induisant un décalage d'une semaine.
- enfin, les délais de raccordement de la société ENEDIS prévus initialement de 6 mois (fin 2023) sont passés à 10 mois (fin Avril 2024). Or, nous ne pouvons pas réceptionner tant que la société ENEDIS ne nous raccorde pas au réseau. En effet, le bureau de contrôle doit vérifier toute la chaîne de production, des panneaux photovoltaïques au réseau de distribution.

La réception des travaux est prévue fin avril 2024 soit 6 mois après le délai initial.

Par conséquent, la durée du marché est allongée jusqu'à la date de réception prévue le 30 avril 2024.

L'avenant n'entraîne aucune incidence financière sur le montant du marché.

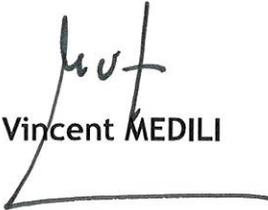
**Article 3 :**

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général des Services Techniques sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 19 AVRIL 2024

**Le Maire-Adjoint**



  
**Vincent MEDILI**

Transmis en Préfecture le :  
Publié ou notifié le :

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)  
Utilisateur : ACTES VILLE

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2024_04_230
Objet :	Avenant au marché à procédure adaptée n° 2023230148 pour la construction d'ombrières photovoltaïques, lot n° 1 - réalisation des fondations et la fourniture et pose de structures avec la SOCIETE ANDRE TP et son Groupement (05000 LA ROCHETTE)
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-04-19 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20240419-D2024_04_230-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 005-210500617-20240419-D2024_04_230-AI-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
<b>Document principal (Acte individuel)</b> Nom original : D_14507.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20240419-D2024_04_230-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	55.8 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	19 avril 2024 à 17h27min16s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 avril 2024 à 17h27min16s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 avril 2024 à 17h27min17s	Transmis au MI
Acquittement reçu	19 avril 2024 à 17h27min21s	Reçu par le MI le 2024-04-19